

## **Article 1 - Organisation**

La course cycliste est organisée sous la dénomination La Classique Genevoise (LCG).

## **Article 2 - Conditions**

Ne sont pas autorisés les tandems, vélos couchés, vélos à pignon fixe, vélos pliants, handbike et vélos à assistance électrique.

La manifestation se déroule sur des routes ouvertes à la circulation, les cyclistes doivent respecter le code de la route et n'emprunter que la partie droite de la chaussée.

Les giratoires et virages se négocient par la droite en circulation normale et ne seront pas coupés.

## **Article 3 - Parcours**

La course se compose d'une boucle à parcourir à plusieurs reprises selon les catégories.

Les détails (plan, graphique, longueur...) sont disponibles sur le site internet de l'édition.

La ligne de départ et d'arrivée est située devant la mairie de Satigny (rampe de Chouilly).

## **Article 4 - Sécurité**

- a. chaque vélo est conforme à la loi sur la circulation routière (LCR) ;
- b. le port du casque est obligatoire ;
- c. le guidon type "triathlon" est interdit ;
- d. le cycliste qui s'inscrit doit avoir pris connaissance du présent règlement ;
- e. les cyclistes sont tenus de suivre le parcours dans son intégralité ;
- f. les cyclistes doivent respecter les indications des commissaires et des signaleurs ;
- g. Les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours ;
- h. Les cyclistes devront participer au briefing d'avant course.

## **Article 5 - Comportement et Environnement**

Les cyclistes ne respectant pas le présent règlement, seront disqualifiés.

Les cyclistes doivent respecter le code de la route et se conformer aux instructions des services de l'organisation.

Le fairplay et l'amitié sont les valeurs de cette course, chaque cycliste doit d'abord y participer avec un esprit convivial.

L'épreuve se déroule dans un milieu naturel, aucun jet de débris quel qu'il soit ne sera toléré, en dehors des espaces prévus à cet effet, sous peine de disqualification immédiate.

Les cyclistes qui seraient surpris en train de jeter leurs emballages dans la nature, seront éliminés du classement.

Selon les conditions météorologiques les organisateurs peuvent prendre toutes les décisions pour que la compétition se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

## Article 6 - Catégories

Les détails (horaires, nombre de tours, distance, etc...) sont disponibles sur le site internet de l'édition en cours.

Catégories LCG (populaire) :

- ouvert uniquement aux cyclistes non licenciés avec deux formats de distances et répartition en fonction de l'âge et du sexe,
- le nombre maximum de cyclistes est fixé à 200 par distance,
- l'âge minimum est de 15 ans révolu (les mineurs doivent présenter une décharge signée par le représentant légal lors du retrait du dossard).

Catégories U11, U13, U15 et U17 (licenciés) :

- ouvert aux jeunes cyclistes licenciés (9 à 16 ans),
- le but est de promouvoir la relève du cyclisme dans le canton,
- le règlement de la fédération suisse de cyclisme fait foi.

## Article 7 - Inscriptions

L'inscription ainsi que le paiement se font auprès du chronométreur.

L'inscription est prise en compte uniquement lorsque la finance d'inscription est payée (date du paiement faisant foi).

Le délai d'inscription est fixé à environ une semaine avant la course ou lorsque le nombre maximum de cyclistes est atteint.

Il n'y a aucune inscription sur place le jour de la course.

La course a lieu par n'importe quel temps, l'absence au départ ou l'abandon n'entraîne aucun remboursement de la finance d'inscription.

Catégories LCG :

- la finance s'élève à CHF. 50. – par cycliste,
- l'inscription comprend, un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un repas, la planche de prix, le tirage au sort du dossard.

Catégorie U17 :

- la finance est fixée selon le règlement de la fédération suisse de cyclisme,
- l'inscription comprend, un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un repas, la planche de prix, le tirage au sort du dossard.

Catégories U11, U13 et U15 :

- la finance est gratuite,
- l'inscription comprend, un prix souvenir, le chronométrage, le classement.

### **Article 8 - Dossard**

La remise des dossards s'effectue le jour de la course à la salle communale de Satigny dès 07h15 et jusqu'à 15 minutes avant chaque départ.

Durant la course, chaque cycliste porte de manière visible sur son dos le dossard remis par l'organisateur.

### **Article 9 - Classement**

Un classement de l'ensemble des catégories sera établi à l'issue de la manifestation.

Les cyclistes inscrits dans les catégories LCG (populaires) et possédant une licence ne pourront pas prendre le départ (pas de dossard distribué).

Fait foi le classement établi par le comité d'organisation.

### **Article 10 - Réclamations et appels**

Les réclamations doivent être déposées auprès du comité d'organisation de l'épreuve au plus tard quinze minutes après la fin de la course.

### **Article 11 - Planche de prix**

Prix souvenir : à chaque cycliste venant retirer son dossard,

Podium : aux trois premiers de chaque catégorie,  
aux trois clubs les plus représentés (toutes catégories confondues).

Tirage au sort : de plusieurs dossards post-course.

Les lots sont remis uniquement aux personnes présentes lors de la remise des prix.

### **Article 12 - Responsabilité**

Par son inscription, le cycliste accepte le présent règlement et déclare s'y soumettre entièrement.

Chaque cycliste court sous sa propre responsabilité et doit être en possession d'une assurance individuelle en responsabilité civile et accidents résultant de sa participation à l'épreuve et renonce à toute action juridique contre l'organisateur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol ou dégât.

### **Article 13 - Images**

Chaque cycliste autorise expressément l'organisateur ou ayant droit à utiliser son image, sa voix et prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support dans le monde entier par tous les moyens connus et inconnus à ce jour et ceci pour une durée illimitée.

### **Article 14 - Droit des organisateurs**

La décision d'annuler l'épreuve ou de modifier les parcours, peut être prise à tout moment par les organisateurs, sans indemnité compensatoire.